



Communiqué à la presse

21 août 2014

Survol aérien du territoire : les améliorations proposées par la Base aérienne

Suite aux nombreuses plaintes concernant les nuisances occasionnées par les survols répétés du territoire par les élèves de l'Ecole de l'Air, le Général Pollet, Commandant de la Base aérienne de Salon-de-Provence, alerté par Jean-Louis Joseph, Président du Parc naturel régional du Luberon, et par de nombreux maires dont celui de Villelaure, vient de leur adresser un message prenant en compte les nuisances sonores les plus fortes et proposant les améliorations suivantes :

- les vols sur les zones de Roussillon et Villelaure sont dorénavant limités à 2 vols par semaine au lieu de 3 vols quotidiens ;
- les vols qui peuvent être effectués ailleurs que sur le Luberon le sont désormais. Ils concernent notamment les navigations qui se font désormais sur d'autres secteurs ;
- 5 axes de voltige vont être ouverts sur le domaine de la base d'Istres pour décharger le Parc du Luberon ;
- les axes du Luberon situés au-dessus de zone bruyantes (autoroutes par exemple) de la Durance sont privilégiés.

Jean-Louis Joseph, tout en regrettant que ces mesures n'aient pas été prises au 1^{er} aout 2014 comme envisagé, se félicite de ces propositions mais reste très vigilant notamment pour les autres zones concernées et demande des mesures définitives pour rendre au Luberon sa tranquillité.

Il demande une réunion avec les responsables de la Base aérienne de Salon et de l'Aviation civile sous la présidence de Mme Geronimi, nouvelle Sous-Préfète d'Apt qui prendra ses fonctions le 8 septembre prochain.

Parc naturel régional du Luberon

Contact : Laurent Le Ny, directeur – 04 90 04 42 02 – direction@parcduluberon.fr

Contact presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr